

DEMANDE DE DEROGATION SUR ESPECE(S) PROTEGEE(S)	
AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL	
REGION NOUVELLE-AQUITAINE	
Catégorie de dossier :	Cas 2 : destructions suite à problèmes de cohabitation / gestion d'infrastructures ...
Référence du dossier : n° (MEDDE-ONAGRE)	2020-00578-040-002
Dénomination du projet :	Destruction de nids d'hirondelles rustiques
Préfet(s) compétent(s) :	Gironde (33)
Bénéficiaire(s) :	Municipalité d'Andernos-les-Bains
Dossier suivi à la DREAL par :	Véronique FERIER
Date de dépôt de la demande par le bénéficiaire :	02/12/2021 mais continuité d'un dossier du 08/04/2020
Date de transmission du dossier à l'expert :	16/12/2021

MOTIVATIONS OU CONDITIONS / REMARQUES
<p><u>Complétude du dossier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - CERFA 13 614*01 du 08/04/2020 Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées accompagné de 4 pages (figure + plan) - Courrier de saisine du CSRPN par la DREAL Nouvelle-Aquitaine du 16/12/2021 - Nouveau CERFA 13 614*01 du 02/12/2021 Demande de dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées accompagné de 3 pages figures + plan <p><u>Objectif visé :</u> Destruction de 5 nids d'hirondelles rustiques suite à démolition d'un bâtiment (marché couvert)</p> <p><u>Intérêt du projet :</u> Pas d'intérêt général au sens strict mais une sécurisation et un nettoyage d'un site tant au plan sanitaire que sécuritaire</p> <p><u>Recherche d'une solution alternative d'intervention :</u> Sans objet. Le bâtiment détruit sera reconstruit mais cela prendra du temps et en attendant il est prévu de fournir une solution de remplacement aux oiseaux</p> <p><u>Modalités de compensation :</u> Installation de 8 nids artificiels. Deux solutions sont proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une ancienne de pose de 5 nids sous un auvent de sanitaires à proximité de la zone qui sera démolie, solution non encore installée et reconsidérée en faveur de - la pose d'un préau à hirondelles à 120 m de l'ancien emplacement sur un jardin <p><u>Avis sur la demande :</u> Le souci de la mairie du dérangement des oiseaux est louable. Pourtant, on a pu constater par le passé que des hirondelles préfèrent fréquenter des nids, même en situation de dérangement potentiel, à proximité immédiate de leur ancienne colonie. Mais on n'a pas d'exemples que, à l'occasion de gros travaux proches de démolition comme ceux envisagés, les oiseaux soient restés ou partis. Le pari là est : est-ce que les oiseaux, à leur retour et ne trouvant plus de nids, vont aller chercher</p>

autour et dans quel rayon, compte tenu des travaux et du bruit.

Même si on pourrait être surpris par le comportement des oiseaux, le choix de retenir la solution préau à hirondelles (et là encore à ma connaissance on a peu, voire pas, de retours d'expérience sur ce genre d'installations) est valable et peut fonctionner surtout si les oiseaux sont attirés par une repasse sonore comme cela est prévu.

Le suivi sera intéressant (et la transmission des résultats pour information au CSRPN plus que souhaitée)).

Conclusion :

Avis favorable

Expert(s) délégué(s) :	Christian ARTHUR
Avis :	
Favorable :	X
Favorable sous conditions :	
Défavorable :	
Remarques :	Le compte-rendu du suivi de cette opération sera impérativement à transmettre au CSRPN
Fait le :	13/01/2022
Signature :	